Nations Unies S/2025/396

Conseil de sécurité

Distr. générale
19 juin 2025
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 juin 2025, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration sur l'évolution récente de la situation dans la région publiée par le Conseil ministériel du Conseil de coopération des États arabes du Golfe lors de sa quarante-huitième réunion extraordinaire, qui s'est tenue le lundi 16 juin 2025 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Tareq M. A. M. **Albanai**

25-09906 (F) 250625 010725

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 18 juin 2025 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Déclaration publiée à la quarante-huitième réunion extraordinaire du Conseil ministériel du Conseil de coopération du Golfe sur l'évolution de la situation dans la région

Secrétariat général – Riyad

Compte tenu de l'évolution de la situation dans la région et des attaques israéliennes menées contre la République islamique d'Iran, le Conseil ministériel du Conseil de coopération des États arabes du Golfe a tenu sa quarante-huitième réunion extraordinaire par visioconférence, le lundi 20 dhou el-hijja 1446 de l'hégire (soit le 16 juin 2025), sous la présidence d'Abdullah Ali Al-Yahya, Ministre des affaires étrangères de l'État du Koweït, qui assure la présidence de la session en cours du Conseil ministériel du Conseil de coopération du Golfe, et avec la participation des responsables suivants :

- S. E. M. Khalifa Shaheen Al Marar, Secrétaire d'État aux affaires étrangères des Émirats arabes unis,
- S. E. M. Abdullatif bin Rashid Al Zayani, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn,
- S.A.R. le Prince Faisal bin Farhan Al Saud, Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie Saoudite,
- S. E. M. Sayyid Badr bin Hamad bin Hamood Albusaidi, Ministre des affaires étrangères du Sultanat d'Oman,
- S. E. le cheikh Mohammed bin Abdulrahman bin Jassim Al-Thani, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État du Qatar,
- S. E. le cheikh Jarrah Al Jaber Al Sabah, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'État du Koweït,
- S. E. M. Jassem Mohammed Al-Budaiwi, Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe.

À l'issue des discussions tenues sur la récente évolution de la situation, il a été conclu ce qui suit :

1. Le Conseil ministériel a condamné les attaques israéliennes contre la République islamique d'Iran, qui portent atteinte à sa souveraineté et à sa sécurité et constituent une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies, et souligné la nécessité de reprendre la voie diplomatique.

2. Le Conseil ministériel a exprimé la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat pour préserver la sécurité et la stabilité de la région, et demandé à toutes les parties de s'efforcer collectivement de désamorcer la situation, d'opter pour la diplomatie comme moyen efficace de règlement des conflits, de faire preuve d'un maximum de retenue et d'épargner à la région et à ses populations les dangers de la guerre.

3. Le Conseil ministériel a souligné l'importance du rôle joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le renforcement de la sécurité préventive. Il a mis en garde contre les conséquences humaines et environnementales graves des frappes dirigées contre les installations nucléaires. Ces attaques sont une menace pour

la sécurité et le système de garanties généralisées et une violation du droit international et du droit international humanitaire, lesquels interdisent la prise pour cible d'installations nucléaires.

4. Le Conseil ministériel a engagé le Conseil de sécurité et la communauté internationale à assumer leurs responsabilités en mettant fin immédiatement à cette guerre, en empêchant toute escalade, dont les répercussions sur la paix régionale et internationale seraient graves, et en encourageant la poursuite, par l'intermédiaire du Sultanat d'Oman, des négociations entre les États-Unis d'Amérique et la République islamique d'Iran sur la question du nucléaire iranien.

5. Le Conseil ministériel a souligné la nécessité d'adhérer aux principes fondamentaux tirés du droit international et de la Charte des Nations Unies et de se conformer aux principes de bon voisinage, de respect de la souveraineté des États, de non-ingérence et de règlement pacifique des différends, ainsi que de s'abstenir de l'emploi ou de la menace d'emploi de la force.

6. Le Conseil ministériel a souligné l'importance de préserver la sécurité maritime et les voies navigables dans la région et de lutter contre les activités qui menacent la sécurité et la stabilité de la région et du monde, notamment la prise pour cible des navires commerciaux et la mise en danger des lignes de navigation maritime, du commerce international et des installations pétrolières des pays du Conseil de coopération du Golfe.

Publié le lundi 20 dhou el-hijja 1446 de l'hégire (soit le 16 juin 2025)